

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL
DU JEUDI 27 avril 2023

Président : Jean-Luc PORCHET
Vice-Président : Christian ROSSEL
Secrétaire : Amandine GONCALVES

Le Président ouvre la séance du Conseil Général du jeudi 27 avril 2023 à 20h05.

Le Président rappelle qu'il faut être assermenté pour pouvoir prendre part aux décisions du Conseil.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est requise.

L'ordre du jour est validé comme suit :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2022, joint à la convocation
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Jean-Luc Porchet, Président du Conseil, au plus tard pour le samedi 22 avril 2023)
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 08/2023 Règlement de stationnement et annexes 1 et 2.
6. Préavis 09/2023 Demande de crédit de renouvellement de la concession du puits de Bioutaz.
7. Divers.

L'ordre du jour est accepté par le Conseil.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. 59 membres sont présents, 24 sont excusés et 5 sont absents. Le quorum de 30 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2022

Michel Renaud-dit-Louis a fait une demande par écrit de rectification au point 7 de ce qu'il avait dit lors du dernier Conseil. La secrétaire fera le changement.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est accepté par 54 voix pour, 5 abstentions, 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

Le Président assermente 6 nouveaux membres :

Michèle Currat, Christian Pittet, Laurent Gallay, Brigitte Gallay, Christian Pache et Marc Soutter.

4. a) Lettres et pétitions

Le Président a reçu une lettre de Charles-Louis Morel concernant le panneau d'affichage. Il demande de garder l'ancien panneau d'affichage apposé sur le mur de l'ancien abattoir en plus du nouveau qui est à présent sur la place du village. Deux panneaux pour plus de 600 habitants ne seraient pas du luxe. Cette décision est de la compétence de la Municipalité.

Cédric Bovet demande si le panneau concernant les manifestations en bas du village sera aussi enlevé.

Reynold Michel, municipal, répond qu'un panneau pour les manifestations est également prévu sous le couvert de la Place du village.

Renée Jaquier aimerait savoir si les informations seront mises aux deux endroits.

André Roch, Syndic, répond que toutes les informations seront mises sur les 2 panneaux si nous gardons ces 2 panneaux.

Charles Monnier trouve bizarre qu'à l'air de l'informatique, alors que nous ne recevons même plus le journal papier de la commune, de s'inquiéter de savoir si l'on doit encore accrocher des « trucs » au panneau.

Denis Barclay demande si un panneau publicitaire est prévu sur la place.

Reynold Michel, municipal, répond que les 2 panneaux déjà installés sont prévus pour les informations de la commune, mais qu'un autre panneau est prévu pour les publicités et manifestations.

Yvan Monnier fait remarquer que le dernier Arnex Info n'a pas été reçu.

André Roch, Syndic, répond qu'il y a eu des oublis, mais que le nécessaire sera fait. L'Arnex Info se trouve également sur le site Internet de la commune.

Le Président propose un vote consultatif.

Pour 2 piliers publics : 24

Abstentions : 11

Pour 1 pilier public : 26

b) Communications de la Municipalité

Claire Despods, municipale, revient sur le groupe de travail créé pour le plan Energie et Climat. Le groupe s'est réuni à 4 reprises pour prendre connaissance de cette grande « boîte à outils » mise à disposition par le Canton et établir un diagnostic de la commune en terme énergétique et fait appel à 2 bureaux d'experts avec l'espoir de pouvoir venir avec une proposition au prochain Conseil Général.

Pamela Lavenex aimerait connaître les noms des personnes qui participent à ce groupe de travail. Il s'agit de Denis Barclay, Nicolas Bovet, Anne Folens, André Lavenex, Philippe Porret, Michel Greppin, Paul Eichler, Samuel Glayre, Anne Wuthrich ainsi que Claire Despods et Reynold Michel pour la Municipalité.

5. Préavis 08/2023 Règlement de stationnement + annexes 1 et 2.

Le Président explique que la lecture du Règlement et ses annexes ne se fera pas, puisque les conseillers les ont eus à disposition.

Charles-Louis Morel demande à connaître les modifications qui ont été adoptées.

Carine Gigandet, municipale, explique que les modifications apportées au Règlement n'étaient qu'une question de virgules, de points-virgules et de majuscules. Ce qu'il s'est passé est que le Règlement a d'abord été validé par le Conseil général avant d'être envoyé à Lausanne, alors que la procédure aurait dû être dans l'autre sens. La juriste était pointilleuse.

Carine Gigandet, municipale, lit le préavis. Actuellement le stationnement de véhicules dans le village est libre. Cette situation permet aux propriétaires de véhicules qui ne disposent pas de place de stationnement privée d'occuper des places sur la voie publique, sans restriction (durée, emplacement). Pour donner suite à une motion du Conseil Général, la Municipalité a mandaté le bureau «Christe et Gygax Ingénieurs Conseils SA» afin de disposer d'une appréciation concrète de la demande en places de stationnement sur le territoire communal, respectivement des besoins, éventuels problèmes et solutions envisageables. La Municipalité constate par ailleurs que des véhicules d'entreprises occupent ponctuellement des places de stationnement dans le village de façon durable (Bulande, Place du Village, Grande Salle). Ce type d'occupation ne coïncide pas avec le but des places de stationnement publiques.

Les résultats de l'enquête montrent que :

- Le nombre de véhicules ventouses est moindre.
- Une cinquantaine de véhicules distincts est stationnée en permanence sur le territoire communal.
- La demande en stationnement est relativement constante au fil de la journée.
- La demande en places de stationnement en dehors des parkings délimités (Bulande, Place du Village et Grande Salle) est d'environ 40 places.

La Municipalité estime qu'il serait opportun de :

- Démarquer des places de stationnement dans la zone du village (actuellement, les véhicules stationnent à leur guise, au détriment parfois de la sécurité sur la voie publique ou d'autres dispositions légales).
- Interdire le stationnement en dehors des places marquées au sol.
- Limiter la durée de stationnement dans les parkings existants afin de réduire les véhicules ventouses.
- Laisser la possibilité ouverte d'octroyer, selon des modalités prédéterminées, des autorisations de stationnement privilégié (notamment aux bordiers et habitants du village).

La Municipalité observe qu'un règlement communal est nécessaire pour définir clairement la politique communale en termes de stationnement, de durée de stationnement, de délivrance d'autorisations spéciales, d'interdictions diverses et autres volontés populaires. La Municipalité estime qu'un règlement communal présente l'avantage, si rédigé en termes généraux et sans excès de détails, de poser les bases et le cadre tout en laissant une certaine marge de manœuvre au pouvoir exécutif selon l'évolution démographique notamment.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a élaboré un projet de stationnement et prie le Conseil Général de bien vouloir adopter le Règlement de stationnement sur la voie publique tel que présenté.

Pierre-Alain Ogay, rapporteur de la commission chargée d'étudier le Règlement de stationnement, lit le rapport. La commission composée de Mesdames et Messieurs Anne Folens, Laurie Michel, Pierre Bovet, Tristan Bovet et Pierre-Alain Ogay s'est réunie le 28 mars 2023, en présence de Madame Carine Gigandet, municipale de Police et de Monsieur André Roch, Syndic. Madame Gigandet a commenté les quelques points du Règlement modifiés sur

la demande des instances du Canton de Vaud. Ces modifications n'apportent aucun grand changement et sont plutôt d'ordre juridique.

Au vu de ce qui précède, la commission estime que le projet de Règlement sur le stationnement a été rédigé sur des bases solides et sans excès de détails. Il octroie ainsi à la Municipalité une marge de manœuvre pour effectuer des modifications en cas d'évolution.

En conclusion, la commission de stationnement invite le Conseil à accepter le nouveau Règlement de stationnement sur la voie publique tel que présenté.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Samuel Glayre aimerait savoir si la Place du Village est du domaine public ou domaine privé communal. Il est choqué que les places soient réservées aux commerçants.

La Municipalité répond que c'est du domaine privé communal.

Tristan Bovet explique que le tournus des heures permettra un roulement des véhicules pour les commerces.

Samuel Glayre lit l'annexe 2 où il est noté que les places de la Place du Village sont réservées aux commerces 6 jours/ 7 de 6h00 à 22h00.

Jean-Christophe Liebeskind explique qu'une partie des places appartient au Toucan et le reste de la place est publique, il appartient à la commune d'en disposer.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous le préavis 08/2023 Règlement de stationnement + annexes 1 et 2 ?

Pour : 34

Contre : 12

Abstentions : 16

Le Préavis 08/2032 tel que présenté est accepté.

6. Préavis 09/2023 Demande de crédit pour le renouvellement de la concession du puits de Bioutaz.

Reynold Michel, municipal, lit le préavis. Le puits de Bioutaz est très mal connu et les études sont soit très anciennes, soit renseignées de manière incomplète dans les dossiers de la DGE. La concession n° 256/603 a été octroyée pour l'ouvrage de 1948 pour un débit de 300 litres/minute. Elle est échue depuis le 31 décembre 1997.

Depuis 1958, les ouvrages concessionnés et les conditions d'exploitation demeurent peu claires pour la DGE. Dans un premier temps pour le puits de secours de 1958, qui a été abandonné, et d'autre part pour le nouveau puits ou tranchée de Bioutaz, qui a été réalisée en 1964. Pour des raisons qui demeurent inconnues, le dossier de concession ne mentionne pas ces deux ouvrages de manière complète. La DGE a demandé le renouvellement de la concession relative au puits de Bioutaz.

La DGE-EAU et l'OFCE ont demandé un programme d'étude pour les éléments suivants :

- La description détaillée de l'ouvrage de captage.
- La réalisation d'essais de pompes complémentaires permettant de caractériser la capacité maximale du puits.

- Un suivi de qualité des eaux pompées.
- Un contrôle des impacts du pompage sur les eaux de surface et les milieux naturels.

Ces exigences s'inscrivent dans l'objectif de caractériser cette ressource plus largement qu'en fonction des seuls besoins communaux. La Municipalité à mandaté l'entreprise IMPACT-CONCEPT SA pour réaliser cette étude et la mise en œuvre des essais de pompage pour l'établissement d'une demande de renouvellement de la concession. Le coût de ces prestations s'élève à CHF 37'000.- TTC, y compris une marge pour divers et imprévus.

La Municipalité demande au Conseil Général de lui accorder un crédit de CHF 37'000.- afin d'effectuer les travaux, financé par des liquidités, avec un amortissement sur 30 ans.

Bernard Gauthey, rapporteur de la commission de Gestion et des Finances, lit le rapport. La commission composée de Madame Valérie Bourquard et de Messieurs Bernard Gauthey, Michel Renaud-dit-Louis et Philippe Monnier a étudié le préavis municipal n° 09/2023. Monsieur Reynold Michel, municipal, a fourni toutes les explications nécessaires en date du 4 avril 2023. Les travaux d'étude visant à renouveler la concession n° 256/603 d'exploitation du puits de Bioutaz sont pertinents et permettront de déterminer plus précisément son potentiel. En complément, la commission souhaite que la Municipalité étudie toutes les variantes envisageables, en termes de faisabilité et de coûts, avec pour objectif d'assurer un approvisionnement optimal en eau durant les prochaines décennies.

La commission propose au Conseil Général d'accepter le crédit d'ouvrage de CHF 37'000.- permettant d'effectuer les travaux nécessaires à la demande de renouvellement de la concession du puits de Bioutaz.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

André Lavenex aimerait des explications sur les travaux prévus.

Reynold Michel explique que si nous ne faisons pas ces essais de pompage, nous n'aurons pas la concession. Il s'agit d'essais de pompage par paliers, pour évaluer la limite de notre ressource.

André Lavenex aimerait une garantie que nous aurons toujours de l'eau au robinet.

Charles-Louis Morel explique que la nappe est élevée en avril mais plus bas en automne et qu'il faut effectivement faire attention de ne pas la vider, car sinon il faudra se brancher sur le réservoir d'Orbe. Il fait remarquer également qu'il est faux de dire qu'il n'y a pas eu d'études là-dessus depuis que ce puits existe, c'est le troisième qui est en Bioutaz. Le premier est sous le bâtiment, le deuxième est le puits à Schmit qui s'est colmaté car ces puits étaient verticaux et comme c'est un terrain un peu limoneux, les puits verticaux se sont toujours colmatés, et en 1964 le grand puits horizontal a été construit, ce puits ne peut prendre que l'eau qu'il y a dans la nappe. Quand le bureau vient, il ne serait pas inutile qu'ils prennent contact avec les anciens municipaux qui essayent de maîtriser cette nappe.

Reynold Michel, municipal, répond que les essais de pompage se feraient au mois de septembre.

Charles-Louis Morel répond que c'est le pire moment pour le faire.

Ludovic Cretenoud aimerait savoir ce qu'il va se passer si l'on atteint pas les valeurs souhaitées.

Reynold Michel explique que les essais servent à voir l'eau que l'on peut utiliser. Cette source a plus de capacité que ce que l'on pense et la consommation d'eau a diminué.

Cédric Bovet explique que c'est entre février et mars qu'il y a le plus d'eau et que c'est à cette période qu'il faudrait faire les tests de pompage afin d'éviter d'avoir un niveau très bas et le risque de colmatage. Il faut vraiment faire attention.

Jean-Louis Monnier demande que la Municipalité envoie un courrier au Canton afin de les rendre attentifs au vu de toutes les mises en garde dites au Conseil.

Il n'y a pas de remarque ou question. L'assemblée vote.

Acceptez-vous le préavis 09/2023 Demande de crédit pour le renouvellement de la concession du puits de Bioutaz ?

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 18

Le Préavis 09/2023 tel que présenté est accepté.

7. Divers

Le Président lit la lettre de démission de Pierre-Alain Ogay du poste de conseiller municipal de la commune d'Arnex-sur-Orbe. À la suite des dernières élections il a été élu, mais n'était pas candidat.

Le Président a reçu un courrier de la Préfecture. Les prochaines élections municipales se feront le 18 juin 2023, une élection tacite est possible dès le premier tour, en cas de second tour celui-ci aurait lieu le dimanche 9 juillet 2023. Le dernier délai pour le dépôt des listes est le 8 mai pour le premier tour et le 20 juin pour le second tour éventuel. L'élection du Syndic est repoussée à septembre 2023.

Le Président rappelle que les postes de Président du Conseil Général et 2 postes de scrutateurs/rices sont à pourvoir pour le 8 juin, il se tient à disposition en cas de questions.

Les dates des prochains Conseils sont le 8 juin et 14 décembre 2023.

Pierre Bovet souhaiterait que la Municipalité donne plus d'informations (ex : élections, forêts, école) il trouve qu'il y a de la rétention d'informations. Une publicité pour une société dans le Arnex Info serait également bienvenue par exemple. Il est applaudi par l'assemblée.

Marie-Claire Stern Paillard demande s'il est envisageable de mettre un miroir à la croisée sur la place quand on arrive depuis Orbe. On doit s'arrêter et c'est dangereux.

André Roch, Syndic, estime que c'est très bien de devoir ralentir.

Carine Gigandet, municipale, répond qu'une demande sera faite au Canton, mais que ce n'est pas du ressort de la Municipalité.

Jean-Louis Monnier rappelle qu'il y a le 150ème de l'Abbaye les 8, 9 et 10 juillet. Le 30 juin c'est tire libre, les femmes sont invitées. Un grand cortège est prévu, il y a encore de la place pour s'inscrire.

Le Président clôt la séance à 21h05.

Le Président
Jean-Luc Porchet

La Secrétaire
Amandine Gonçalves